



**Citeo Soins & Hygiène**

Société par actions simplifiée

Au capital de 30 000 euros

Siège Social : 2 bis, avenue de Taillebourg, 75011 Paris

930 626 262 RCS Paris

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE DES TEXTILES  
SANITAIRES A USAGE UNIQUE DU 20 MARS 2026**

**Ordre du jour :**

- *présentation pour avis* des modulations des contributions financières au titre de l'année 2027 (section 2.1 du cahier des charges) ;
- *présentation pour avis* des plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer (article R. 541-130 du code de l'environnement).

## **I. Registre de présence**

Le 20 mars 2026 à 10h,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière des textiles sanitaires à usage unique (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par visioconférence *via* l'application Teams, sur convocation du Président exécutif de la Société en date du 3 mars 2026, adressée par voie électronique.

### **Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière des textiles sanitaires à usage unique de Citeo Soins & Hygiène :**

#### Au titre du collège des « producteurs » :

- Mme Valérie POUILLAT, titulaire, représentante de GROUP'HYGIENE ;
- Mme Isabelle VIDELAINE, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

#### Au titre du collège des « opérateurs de gestion et de prévention des déchets » :

- Mme Clotilde VERGNON, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME).

#### Au titre du collège des « collectivités territoriales » :

- M. Baptiste MERLE, titulaire, représentant d'AMORCE ;
- Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF).

#### Au titre du collège des « associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur » :

- Mme Isabelle POITOU, titulaire, représentante de l'association MerTerre.

### **Est absent :**

#### Au titre du collège des « opérateurs de gestion et de prévention des déchets » :

- Le représentant de l'association des professionnels de l'eau et des déchets (ASTEE).

**Assistent également à la réunion, en tout ou en partie :**

- Frédéric ROUX, Directeur délégué, Citeo Soins & Hygiène ;
- Virginie JONCOUR, Coordinatrice stratégie réglementaire, Citeo Soins & Hygiène ;
- Hugo PETAT, Responsable technique, Citeo Soins & Hygiène ;
- Clémence DEFOULOUY, Responsable Affaires Réglementaires et Concertation, Citeo ;
- Line HINDERER, Chargée de mission agrément et concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Isabelle VIDELAINE préside la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo Soins & Hygiène (la « **Présidente** »).

Clémence DEFOULOUY est désignée comme secrétaire de la réunion du Comité (la « **Secrétaire de séance** »).

## II. Saisine pour avis

### 1. Présentation *pour avis* des modulations des contributions financières au titre de l'année 2027 (section 2.1 du cahier des charges)

#### Comité des Parties Prenantes de Citeo Soins & Hygiène – Résultats du vote

Au titre du collège des « producteurs » :

- GROUP'HYGIENE : **avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **avis favorable**

Au titre du collège des « opérateurs de gestion et de prévention des déchets » :

- Confédération des Métiers de l'Environnement : **abstention**

Au titre du collège des « collectivités territoriales » :

- Association des Maires de France : **avis favorable**
- AMORCE : **abstention**

Au titre du collège des « associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur » :

- MerTerre : **avis favorable**

**Avec quatre (4) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et deux (2) abstentions, le Comité approuve la proposition modulations des contributions financières au titre de l'année 2027.**

**2. Présentation pour avis des plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer (article R. 541-130 du code de l'environnement)**

**Comité des Parties Prenantes de Citeo Soins & Hygiène – Résultats du vote**

Au titre du collège des « producteurs » :

- GROUP'HYGIENE : **avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **avis favorable**

Au titre du collège des « opérateurs de gestion et de prévention des déchets » :

- Confédération des Métiers de l'Environnement : **avis favorable**

Au titre du collège des « collectivités territoriales » :

- Association des Maires de France : **avis favorable**
- AMORCE : **avis favorable**

Au titre du collège des « associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur » :

- MerTerre : **avis favorable**

**Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents la proposition de plans de prévention et de gestion des déchets relatifs aux Outre-mer.**

\*\*\*\*

**Présidente du Comité des Parties Prenantes  
Citeo Soins & Hygiène**

Isabelle VIDELAINE,  
Fédération Hygiène et Entretien Responsable

*Isabelle Videlaïne*

**Scrutateur - Comité des Parties Prenantes  
Citeo Soins & Hygiène**

Baptiste MERLE,  
AMORCE

*Baptiste MERLE*